

**PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 7 AVRIL 2016**

**NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL : 29  
EN EXERCICE : 29**

*L'an deux mil seize, le 7 avril à 20 heures 30, les membres composant le Conseil municipal de Saint-Rémy-Lès-Chevreuse, légalement convoqués le 5 février 2016 conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Madame Agathe BECKER, Maire.*

**Présents (20) :** Madame Agathe BECKER, Maire

Monsieur Michel DECHELOTTE – Madame Claudine ROBIC - Madame Céline PERRIN – Monsieur Jean-Louis BINICK – Monsieur Bernard ODIER – Monsieur Edmond ROBIN – Monsieur Jean-Christophe HOUPLAIN – Madame Françoise BRUNET – Monsieur Claude KAISER – Monsieur Claude LEMOGNE – Monsieur Raymond GERARD – Madame Lynda PAUZNER – Monsieur Benoît MOUCHEL-DRILLOT – Madame Mariane ROS-GUEZET – Monsieur Julien CRETIN - Monsieur Dominique BAVOIL – Madame Dina BRUNELLO – Monsieur Jacques CAOUS – Monsieur Laurent GALLOIS – Monsieur Fabrice GAUDEL, *formant la majorité des membres en exercice.*

**Absent(s) représenté(s) (9):**

Madame Clara GARCIA représentée par M. Claude KAISER  
Madame Laurence GALLY représentée par Mme Céline PERRIN  
Madame Isabelle THEISSIER représentée par M. Michel DECHELOTTE  
Monsieur Rodrigue CARONIQUE représenté par M. Jean-Louis BINICK  
Monsieur Dimitri MANOUSSIS représenté par M. Bernard ODIER  
Madame Marie-Annick JALABERT représentée par M. Jean-Christophe HOUPLAIN  
Madame Margaux DOS SANTOS représentée par Mme Claudine ROBIN  
Madame Myriam SCHATZ-GRANGIER représentée par M. Fabrice GAUDEL  
Madame Dina BRUNELLO représentée par M. Dominique BAVOIL

**Absent(s) non représenté(s) (0):**

**20h30 : Présentation du PADD**

Avant l'ouverture de la séance du Conseil municipal et dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU), le bureau d'étude CODRA assure une présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Ce document, qui définit la stratégie d'aménagement et de développement durable du territoire saint-rémois, exprime les grandes orientations d'aménagement qui seront ensuite traduites en outils règlementaires et plan de zonage.

**Le PADD présente 5 enjeux et grandes orientations :**

- 1/ une Ville de proximité
- 2/ une Ville verte et agréable
- 3/ une Ville dynamique
- 4/ une Ville durable
- 5/ une Ville animée

**M. GAUDEL** évoque son étonnement, car un an auparavant, il y a eu la signature d'une convention avec l'EPF Île-de-France. Or il n'en est fait mention nulle part dans ce document.

**Mme Le MAIRE** répond que c'est tout à fait normal car elle rappelle que le PADD décrit les grandes orientations de la ville, alors que la convention avec l'EPF Île-de-France est un outil pour le développement du centre-ville. Ce travail en cours de finalisation avec le Bureau d'Etude COBE n'a donc pas de lien avec le débat réglementaire du PADD.

**M. GAUDEL** demande des précisions sur la page 11 qui indique que des terrains seront à « repérer et encadrer ... ».

**Mme Le MAIRE** indique que dans ce contexte, il s'agit essentiellement de terrains qui peuvent muter, faisant des milliers de m2 ou qui ne peuvent être entretenus par leurs propriétaires. La commune doit donc s'interroger sur le devenir de ces terrains, leur potentiel de mutation et répondre par conséquent aux exigences démographiques et économiques qui attendent la ville de demain.

Par ailleurs, il faut prendre en compte l'obligation de s'adapter à la loi ALUR qui peut entraîner d'importantes conséquences négatives sur les grandes parcelles de la ville. D'où notre volonté de faire évoluer le PLU et maîtriser notre développement urbain.

Madame le Maire procède à l'appel. Le quorum est atteint.

**Madame le Maire ouvre la séance à 21h20.**

**Secrétaire de séance** : en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, Madame ROS-GUEZET a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

## **URBANISME**

### **78/575/16/10 : REVISION DU PLU – DEBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD).**

Par délibération du Conseil municipal le 17 septembre 2014, la ville de Saint-Rémy-lès-Chevreuse a décidé de mettre en révision son Plan Local d'Urbanisme (PLU), ceci afin de traduire le projet politique de la ville tout en prenant en compte l'évolution de la législation et les documents supra communaux (SDRIF, Charte du PNR...) dont les orientations impactent l'aménagement urbain du territoire de la commune.

L'élaboration de la révision du document d'urbanisme est réalisée en étroite concertation avec les partenaires institutionnels comme avec les habitants.

Ainsi plusieurs temps forts ont été organisés avec la population :

- Deux réunions publiques ont rassemblé plus d'une centaine de participants. Ainsi les éléments de diagnostic et des grandes orientations du développement urbain ont été présentés et débattus.
- Un diagnostic photographique a été réalisé en décembre 2015 par les habitants.
- Deux ateliers participatifs ont permis de partager la connaissance du territoire et les enjeux du projet d'aménagement et de développement durable.

Sur le plan de la concertation institutionnelle, le diagnostic a été présenté aux personnes publiques associées en début d'année. Les grandes orientations et enjeux du PADD le seront prochainement.

Au titre du Code de l'Urbanisme, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques souhaitées par la municipalité.

Ce document arrête ainsi les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de la commune.

Il fixe également des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Le PADD s'appuie sur les enjeux issus du diagnostic territorial, élément fondamental du rapport de présentation. L'élaboration du diagnostic repose sur une analyse fine des données disponibles (données publiques, études menées...), des relevés de terrains, et est enrichie par les différentes concertations. Il comprend notamment des données et prévisions sociales, des besoins en matière de développement économiques, d'équilibre social de l'habitat, l'analyse de l'état initial de l'environnement.

Le PADD définit ensuite la politique d'aménagement urbain de notre ville pour une durée de 15 ans. Document synthétique, il n'est pas opposable aux tiers mais constitue une référence pour les prescriptions qui en découlent. Il sera en effet décliné de façon plus prescriptive par le règlement définissant les règles applicables à la parcelle en fonction d'un zonage prédéfini, et par les orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) à l'échelle de la ville ou d'un quartier.

Articulé autour de l'objectif global de maîtriser l'avenir de la ville de Saint-Rémy-lès-Chevreuse, le projet de PADD comporte 5 enjeux et grandes orientations :

▪ **ENJEU 1 : Une Ville de proximité**

*S'inscrire dans une logique au service des habitants, en développant « une ville de proximité »*

- Adapter l'offre en équipements et services d'intérêt collectif aux besoins de tous, dans un centre-ville plus attractif et facile d'accès
- Aménager des espaces publics conviviaux en privilégiant l'animation et la découverte du centre-ville et des autres quartiers
- S'orienter vers une mobilité durable à l'échelle du territoire et rééquilibrer l'offre des différents modes de transports.
- Réorganiser le stationnement pour une meilleure fonctionnalité du centre-ville et des quartiers

▪ **ENJEU 2 : Une Ville verte et agréable**

*Valoriser la nature comme marqueur de l'identité et des paysages de la ville et des quartiers*

- Préserver les espaces naturels majeurs constituant l'écrin vert saint-rémois et développer les fonctionnalités écologiques de la Trame Verte et Bleue
- Conforter la présence de l'eau et de la nature en ville et dans les quartiers résidentiels
- Préserver le patrimoine agricole
- Accompagner de possibles mutations de terrains peu bâtis avec de fortes exigences environnementales et paysagères

▪ **ENJEU 3 : Une Ville dynamique**

*Retrouver une dynamique démographique, respectueuse de l'identité de Saint-Rémy-lès-Chevreuse*

- Encadrer l'évolution des quartiers résidentiels en tenant compte des caractéristiques de leurs tissus urbains à dominante pavillonnaire et de la présence d'espaces verts.
- Assurer un parcours résidentiel aux Saint-Rémois (des jeunes ménages aux personnes âgées) en développant un parc de logements adapté et de qualité
- Permettre une production de logements suffisante et de qualité en privilégiant une offre renforcée en centre-ville
- Encadrer l'émergence des nouveaux projets en renforçant les exigences d'insertion paysagère et de qualité architecturale des aménagements et constructions.

▪ **ENJEU 4 : Une Ville durable**

*Promouvoir un développement urbain limitant ses impacts sur l'environnement*

- Intégrer la gestion de l'eau comme préalable aux opérations d'aménagement
- Se prémunir des risques de mouvement de terrain
- Préserver les espaces naturels majeurs constituant l'écrin vert saint-rémois et développer les fonctionnalités écologiques de la Trame Verte et Bleue
- Contribuer à réduire les sources de pollution et les nuisances
- Contribuer à réduire la dépendance énergétique de la ville

▪ **ENJEU 5 : Une Ville animée**

*Affirmer un positionnement économique et adapté au caractère de la ville*

- Faire du centre-ville un lieu de destination commerciale pour les Saint-Rémois et les usagers de la gare : commerces, lieu de vie, d'animation et de lien social
- Favoriser l'installation de nouvelles entreprises
- Permettre le développement des activités au service de la préservation et de la valorisation du grand patrimoine

Le Conseil municipal doit débattre ce soir sur la base de ces orientations, avant d'élaborer les étapes suivantes du PLU, à savoir la phase réglementaire, comprenant les Orientations d'Aménagement et de Programmation, ainsi que le règlement, opposables aux futurs permis de construire et aux opérations d'aménagement.

M. CAOUS fait un commentaire sur le fait que la révision du PLU a été voté en septembre 2014, et nous n'en sommes qu'au PADD. Il va falloir attendre encore 3 à 6 mois pour voir des évolutions. Le PADD fait état d'un constat et de besoins partagés mais les Saint-Rémois attendent du concret à présent.

**Le Conseil Municipal,**

**PREND ACTE** du débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme.

## **ADMINISTRATION GENERALE**

### **78/575/16/11- MODIFICATION DES STATUTS DU SIAVHY, ADHESION DU SIHA ET DU SIBSO, SUBSTITUTION DE L'ETP 12 A LA CALPE**

La présente modification des statuts, approuvée par arrêté inter préfectoral du 21/12/2015, a permis la transformation du SIAVHY en syndicat mixte, doté notamment d'une « compétence spécifique de pilotage du bassin versant Orge/Yvette ».

Par ailleurs, la modification des statuts est l'opportunité d'acter la substitution, au sein du SIAVHY, de l'Etablissement Public Territorial 12 (ETP 12) à la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Essonne (CALPE) à compter du 1er janvier 2016 pour la compétence assainissement des communes de Morangis et Savigny-sur-Orge.

M. GAUDEL voudrait faire le commentaire que c'est seulement lorsqu'il faut prendre des décisions le concernant que l'on entend parler du SIAVHY, sinon on ne sait absolument pas ce qu'il s'y passe. Les délégués du SIAVHY ne sont au courant de rien. Donc, ils voteront contre.

Madame le Maire dit que 3 fois de suite, les conseils d'administration du SIAVHY sont tombés en même temps que les Conseils municipaux.

La Ville veillera désormais à ce que les convocations et les ordres du jour soient bien transmis aux membres du SIAVHY.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la MAJORITE des voix**

**ACCEPTE** l'adhésion du SIHA et du SIBSO au SIAVHY,

**PREND ACTE** de la substitution de l'ETP 12 à la CALPE,

**APPROUVE** la version modifiée des statuts telle qu'annexée à la présente délibération,

**CHARGE** Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération.

**22 POUR,**

**3 ABSTENTIONS** : MM. BAVOIL, CAOUS, et Mme BRUNELLO

**4 CONTRE** : MM. CRETIN, GALLOIS et GAUDEL et Mme SCHWARTZ-GRANGIER

## FINANCES - FISCALITE

### 78/575/16/12 - COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET PRINCIPAL

Dans le cadre de l'examen du Compte administratif 2015, ainsi que du Compte de Gestion 2015 présenté par le Trésorier principal de Chevreuse, et au regard de leur conformité, de l'exécution budgétaire 20145 – Budget Principal, les éléments constitutifs de la présentation de l'exécution budgétaire 2015-Budget principal 2015 sont présentés par M. ROBIN (cf. notes de synthèses n° 5).

**M. CRETIN** relève en page 13 du compte administratif qu'il est fait mention de 10 000€ pour la formation des élus. Il voudrait savoir si certains élus ont fait des formations, et pour quel montant.

**M. ROBIN** répond que 90 € seulement ont été dépensés en 2015.

**M. CRETIN** demande ce que recouvre l'opération «631. Urbanisme/ PLU » programmée pour 109.732 ?

**Mme MOLENAT** indique que les crédits d'accompagnement au titre de la révision du « PLU » ont été programmés pour un montant de 95 000€, et qu'une petite étude préalable a été réalisée pour un montant de 10 000 €.

**M. GAUDEL** dit que les excédents sont énormes et se demande comment un tel écart est possible entre le Compte Administratif qui constate ce qui s'est fait et le budget primitif de 2015. Il fait savoir que dans les autres communes, l'écart est de 2 ou 3 %, maximum 5 %. Partir du constat d'avril 2015 où la commune était au bord du gouffre et constater que la CAF net est de 1 M d' €, cela signifie :

- soit qu'il y a un manque de prévision
- soit que le budget primitif de 2015 n'était pas sincère.

**M. ROBIN** ne voit pas à quoi M. GAUDEL fait allusion lorsqu'il se réfère à « une commune au bord du gouffre » ; en effet, la trésorerie principale de Chevreuse a présenté en 2014 une analyse financière rétrospective débouchant sur un état des lieux objectif en intégrant l'investissement programmé du complexe sportif. Tous ces éléments ont été exposés lors du DOB 2015 d'où il ressortait que la commune avait des forces (son désendettement) mais aussi des faiblesses (son insuffisante capacité d'autofinancement).

Pour ce qui est de la sincérité budgétaire, ce concept sert habituellement à dénoncer une sous-estimation des dépenses combinée à une surestimation des recettes et non l'inverse ! Dans notre cas les raisons suivantes expliquent les écarts entre la programmation et la réalisation :

- La CVAE a été sous-estimée d'un peu plus de 850 000€ : ce qui a été une belle surprise pour les finances communales.
- Certaines dépenses ont été surestimées car il s'agissait de la première année de cette majorité avec absence d'éléments fiables à disposition des services (tableau de bord, liste des marchés et contrats, etc.). De plus, l'année 2014 avait fait plus de 12 mois avec des reliquats de factures à payer de N-1 (parfois allant jusqu'à 14 mois) ce qui rendait les projections aléatoires.
- La mise en place des procédures de contrôle des dépenses engagées et de vérification du service fait ont eu un effet très positif sur les finances, il suffit de prendre à cet égard l'exemple de l'IFAC78, premier prestataire de la commune dont 237 000 € de factures ont été gelées faute de justificatifs suffisants, ce qui a permis de réduire ses prétentions de plus de 22 k€ à l'occasion d'une transaction récente.

Il faut par ailleurs préciser qu'une commune ne fait pas de bénéfices ; l'intégralité des excédents constatés en 2015 servira à financer les investissements programmés en 2016, et il y en a bien besoin.

**M. DECHELOTTE** conteste l'affirmation d'insincérité du budget, et dit qu'un effort a été fait pour prendre en compte partiellement la hausse de la CVAE dès le Budget Primitif.

**M. CAOUS** constate une excellente santé de la commune.

**M. ROBIN** indique qu'au regard des résultats de 2015, la ville est en bonne santé grâce à l'accroissement de la CVAE qui est exceptionnelle et ne sera pas du même niveau en 2016, puis 2017, mais aussi à l'effort de bonne gestion des finances au sein des services.

**Madame le MAIRE** quitte la salle. Le Conseil Municipal se poursuit sous la présidence de M. DECHELOTTE,

**Le Conseil Municipal**, après avoir délibéré, à la MAJORITE des voix

**ADOpte** le compte administratif 2015 du budget principal par section avec les résultats suivants :

	Recettes	Dépenses	Balance
Fonctionnement 2015 dont report 2014	+12 170 983,58	-10 140 967,08	+2 030 016,50
Investissement 2015 dont report 2014	+3 255 795,42	-2 654 649,60	+601 145,82
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>+15 426 779,00</b>	<b>-12 795 616,68</b>	<b>+2 631 162,32</b>

Restes à réaliser d'investissement	+225 909,47	-365 360,71	-139 451,24
		Résultat global de clôture	+2 491 711,08

#### Votes par section

##### Investissement :

**21 POUR (Absence de Madame le MAIRE)**

**7 ABSTENTIONS MM. BAVOIL, CAOUS, CRETIN, GALLOIS, GAUDEL et Mmes BRUNELLO, SCHWARTZ-GRANGIER**

**0 CONTRE**

##### Fonctionnement

**21 POUR (Absence de Madame le MAIRE)**

**7 ABSTENTIONS MM. BAVOIL, CAOUS, CRETIN, GALLOIS, GAUDEL et Mmes BRUNELLO, SCHWARTZ-GRANGIER**

**0 CONTRE**

#### 78/575/16/13- COMPTE DE GESTION 2015 – BUDGET PRINCIPAL

Le compte de gestion établi par la Trésorerie de Chevreuse comporte à la fois un compte de résultat et un bilan (cf. Note de synthèse n° 3).

##### 1) Le compte de résultat présente exactement le même solde que le compte administratif

	Charges/Dépenses	Produits/Recettes	Solde
Compte de résultat	8 850 386	10 623 756	1 773 370
Compte administratif	10 140 967	11 914 337	1 773 370
Ecart	- 1 290 581	- 1 290 581	

##### 2) Le bilan donne un éclairage sur notre situation patrimoniale

###### a/ Actif

Les immobilisations nettes augmentent de 1,35 M€ essentiellement du fait des immobilisations en cours (complexe sportif). L'actif circulant augmente de 2,748 M€ du fait des disponibilités de trésorerie qui étaient à 968 k€ en 2014 alors qu'elles atteignent 3,67 M€ en 2015.

	2015			2014	Δ 2015-2014
	Brut	Dépréciations	Net	Net	Net
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>43 017 457</b>	<b>2 890 507</b>	<b>40 126 950</b>	<b>38 776 449</b>	<b>1 350 501</b>
Immobilisations incorporelles	1 397 080	680 861	716 219	837 007	- 120 788
Immobilisations corporelles	41 601 137		41 601 137	39 930 765	1 670 371
Immobilisations financières	19 241		19 241	19 241	-
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>4 075 935</b>	<b>-</b>	<b>4 075 935</b>	<b>1 327 537</b>	<b>2 748 398</b>
<b>CRA</b>	<b>64 345</b>	<b>-</b>	<b>64 345</b>	<b>77 214</b>	<b>- 12 869</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>47 157 737</b>	<b>2 890 507</b>	<b>44 267 230</b>	<b>40 181 200</b>	<b>4 086 030</b>

###### b/ Passif

Les fonds propres augmentent de 2,668 M€ essentiellement du fait du résultat de l'exercice, des réserves (excédents de fonctionnement capitalisés), des fonds globalisés (FCTVA et Taxe locale d'équipement) ainsi que des subventions en attente de versement. Les dettes augmentent de 1,4 M€ (500 k€ au titre des emprunts

bancaires et des fournisseurs : notamment au titre du complexe sportif dont les factures doivent d'abord être visées par la Maitrise d'Œuvre (MOE) avant d'être réglées. Il n'y a pas de trésorerie de passif (lignes de crédit court-terme).

	2015	2014	Δ 2015-2014
<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>34 895 207</b>	<b>32 226 884</b>	<b>2 668 323</b>
dont Résultat de l'exercice	1 773 370	300 747	1 472 623
<b>PROVISIONS</b>	-	-	-
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>9 372 023</b>	<b>7 954 316</b>	<b>1 417 707</b>
DMLT	7 985 279	7 484 857	500 422
Fournisseurs	1 386 744	469 459	917 286
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>44 267 230</b>	<b>40 181 200</b>	<b>4 086 030</b>

**c/ Fonds de roulement, Besoin en fonds de roulement, Trésorerie nette**

	2015	2014	Δ 2015-2014
Capitaux propres	34 895 207	32 226 884	2 668 323
Amortissements & provisions	2 890 507	2 585 046	305 461
Dettes à long et moyen termes	7 927 250	7 419 906	507 344
<b>Capitaux permanents</b>	<b>45 712 964</b>	<b>42 231 837</b>	<b>3 481 128</b>
<b>Actif immobilisé brut</b>	<b>43 081 802</b>	<b>41 438 709</b>	<b>1 643 093</b>
<b>FRNG</b>	<b>2 631 162</b>	<b>793 128</b>	<b>1 838 035</b>
Actif circulant hors trésorerie	401 895	359 477	42 418
Passif circulant hors trésorerie	1 444 773	534 689	910 084
<b>Besoin en fonds de roulement (BFR)</b>	<b>- 1 042 878</b>	<b>- 175 212</b>	<b>- 867 665</b>
<b>FRBG-BFR=Trésorerie nette</b>	<b>3 674 040</b>	<b>968 340</b>	<b>2 705 700</b>

Notre fonds de roulement net global (FRNG) atteint 2.631 k€ ce qui représente actuellement 93 jours de fonctionnement <sup>1</sup> par rapport à 2014 qui était à 27 jours. Cette situation est conjoncturelle : elle découle des financements mobilisés pour le chantier du complexe sportif ; notre fonds de roulement et notre trésorerie sont en train de se réduire fortement avec les factures présentées par SYLVAMETAL.

	Investissement	Fonctionnement	Total des sections
Recettes réalisées	+3 153 422,84	+11 914 337,01	+15 067 759,85
Dépenses mandatées	-2 654 649,60	-10 140 967,08	-12 795 616,68
Résultat antérieur	+102 372,58	+256 646,57	+359 019,15
Résultat de l'exercice	+601 145,82	+2 030 016,50	+2 631 162,32

**M. GAUDEL** demande des précisions sur l'évolution de l'article 6218 « autres personnels extérieurs ».

**M. ROBIN** répond que cette ligne a évolué comme prévu au budget avec la mise à disposition du personnel de l'IFAC (prestataire gérant les activités péri et extrascolaires) et du CIG (Centre Interdépartemental de Gestion).

**M. GAUDEL** demande ce que contient la ligne 6042 ?

**M.ROBIN** répond que les achats de prestations de services-autres que les terrains à aménager concernent principalement la restauration scolaire (ELIOR), le portage des repas aux seniors (AD ALDETERA), l'animation scolaire et périscolaire (LEO LAGRANGE) et les crèches (LA NOUVELLE ETOILE).

**M. GAUDEL** demande à quelle ligne sont intégrés les intervenants extérieurs tels que l'assistance aux réunions publiques du PLU ?

**M.ROBIN** répond que ces dépenses sont répertoriées en section investissement s'il s'agit du PLU. En revanche les interventions ponctuelles non liées à une opération d'investissement relèvent de la ligne « 6226-Honoraires ».

**M. GAUDEL** demande le détail des lignes 6231 à 6237 pour un montant global de 83 000€ ?

**M. ROBIN** indique qu'il s'agit essentiellement de publications, d'annonces et d'insertion. La ligne 6232-Fêtes et cérémonies couvre notamment les fêtes du 14 juillet, la fête de la musique et le repas des aînés. Il serait trop long de tout détailler en séance du Conseil mais que les livres de compte peuvent être consultés en mairie et sont à disposition sur demande.

<sup>1</sup> Total des dépenses de fonctionnement = 10.141 k / 360 = 28,2 k€ représentant 1 jour ; FRNG de 2.631/28,2 = 93 j

**Le Conseil Municipal,**

**PREND ACTE** de la présentation du compte de gestion du Trésorier Principal de Chevreuse pour l'exercice 2015 comportant les balances de comptes du budget de la Ville comme suivant :

	Investissement	Fonctionnement	Total des sections
Recettes réalisées	+3 153 422,84	+11 914 337,01	+15 067 759,85
Dépenses mandatées	-2 654 649,60	-10 140 967,08	-12 795 616,68
Résultat antérieur	+102 372,58	+256 646,57	+359 019,15
Résultat de l'exercice	+601 145,82	+2 030 016,50	+2 631 162,32

**CONSTATE** que les résultats du compte de gestion 2015 sont en tous points conformes avec ceux du compte administratif 2015 du budget Ville.

**78/575/16/14 - BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIIONS FONCIERES ET/OU IMMOBILIERES DE LA VILLE POUR 2015**

Conformément à l'article 11 de la loi 95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de services publics, le bilan des acquisitions et cessions foncières et immobilières doivent faire l'objet d'une délibération du Conseil municipal à annexer au compte administratif.

Ce rapport a pour objet de dresser le bilan des opérations retracées au compte administratif auquel il se rapporte.

Compte tenu du contexte réglementaire et législatif précédemment exposé, il peut donc être retenu qu'au titre de l'exercice 2015 :

- aucune cession foncière n'est intervenue
- aucune cession immobilière n'est intervenue
- aucune acquisition foncière et/ou immobilière n'est intervenue

**M. CAOUS** dit que le Conseil municipal a voté la mise en vente de 3 biens à l'automne 2014. Il s'est écoulé 1 an et demi, mais rien ne s'est passé.

**M. ROBIN** détaille les évolutions des dossiers en cours de finalisation :

1/ sur le terrain et la maison rue de Paris, une promesse de vente a été signée avec une condition suspensive relative à l'autorisation de permis de construire. Ce dossier est donc en cours.

2/ sur le terrain « Fillette », un bornage a été effectué et une opération de lotissement est en cours ; il a été procédé à sa désaffectation ainsi qu'à son déclassement ; le dossier est en cours d'instruction et tout est fait afin d'éviter les contentieux avec les voisins du terrain.

3/ sur la maison rue Victor HUGO, le bien est mis en vente mais l'occupant doit préalablement libérer les lieux.

**M. CAOUS** demande ce qu'il en est de la maison de la rue Bosquets.

**M. ROBIN** répond que le bien est occupé.

**M. BAVOIL** demande quelle est la durée de l'estimation domaniale.

**M. ROBIN** dit que, selon une circulaire de la DDFIP des Yvelines, l'estimation reste valable au-delà d'un an tant que son montant n'est pas démenti par l'évolution du marché. Celle du terrain Fillette est en revanche à refaire puisqu'on a parcellisé le terrain ce qui peut faire évoluer le prix à la hausse.

**Le Conseil Municipal,**

**PREND ACTE** de la communication du bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières et foncières réalisées, ou non, par la Commune en 2015 :

Cessions Localisation	Références cadastrales	Identité de l'acquéreur	Montant
NEANT	/	/	/



Acquisitions Localisation	Références cadastrales	Identité du cédant	Montant
NEANT	/	/	/

### 78/575/16/15 – AFFECTATION DES RESULTATS 2015 – BUDGET PRINCIPAL

L'instruction budgétaire et comptable M14 autorise la reprise des résultats lors de l'adoption du budget primitif, notamment lorsqu'il existe un état attesté par le comptable indiquant les résultats issus des réalisations de l'exercice clos. Ces résultats sont donc été repris à la vue de l'état établi par le comptable dans le budget primitif 2016 voté lors de la séance du Conseil municipal du 7 avril 2016.

Le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2015 étant officiellement clos et qu'ils présentent en outre des résultats en tout point conformes, l'affectation des résultats 2015 est donc rendue possible au Budget Primitif 2016.

A cet effet, l'examen du compte administratif 2015 de la ville fait ressortir les résultats d'exécution suivants :

- Fonctionnement :
    - **Résultat exercice 2015 :** + 2 030 016,50 euros
  - Investissement :
    - **Résultat exercice 2015 :** + 601 145,82 euros
    - Restes à réaliser en dépenses : - 365 360,71 euros
    - Restes à réaliser en recettes : + 225 909,47 euros
- Soit un résultat corrigé d'investissement de :** + 461 694,58 euros.

Sur ces bases, les résultats 2015 sont intégralement repris au Budget Primitif 2016 comme suit :

- L'excédent de fonctionnement capitalisé au compte 1068 s'élève à 1 500 000 euros
- L'excédent de fonctionnement reporté au compte 002 s'élève à 530 016,50 euros
- L'excédent d'investissement reporté au compte 001 s'élève à 601 145,82 euros

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la MAJORITE des voix :**

**CONSTATE** les résultats de la section de fonctionnement et de la section d'investissement de l'exercice 2015 du Budget Principal.

**DÉCIDE** d'affecter les résultats de la section de fonctionnement et de la section d'investissement de l'exercice 2015 du Budget Principal comme suit :

Report excédentaire de fonctionnement au compte 002 ..... 530 016,50 euros  
 Affectation au Compte 1068 de l'excédent de fonctionnement capitalisé .....1 500 000,00 euros  
 Report excédentaire d'investissement au compte 001 .....601 145,82 euros

**22 POUR,**

**7 ABSTENTIONS** MM. BAVOIL, CAOUS, CRETIN, GALLOIS, GAUDEL et Mmes BRUNELLO, SCHWARTZ-GRANGIER

**0 CONTRE**

### 78/575/16/16- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016

La commune perçoit un ensemble de produits fiscaux composés de la taxe d'habitation, la taxe foncière bâtie, la taxe foncière non bâtie et la cotisation foncière des entreprises (CFE).

Il est rappelé que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, la Taxe Professionnelle est remplacée par une Contribution Economique Territoriale (CET) composée de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et de la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE). Si le taux de la CVAE est déterminé par l'Etat, celui de la CFE est fixé par les collectivités territoriales.

Compte tenu des éléments communiqués par les services fiscaux et en application des orientations budgétaires 2016 de la commune, il est proposé de maintenir les taux des impositions à :

- 18,77 % pour la Cotisation Foncière des Entreprises,
- 18,51 % pour la Taxe d'Habitation,
- 13,19 % pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties,
- 50,58 % pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties.

**M. CAOUS** demande pourquoi, étant donné les bons résultats de la Ville, ne pas envisager une baisse des taux ?

**M. DECHELOTTE** : la réponse sera donnée dans le BP. Il apparaîtra alors qu'un programme d'investissement important va être engagé et notamment sur la voirie qui devra être refaite pour une grande partie. Ceci demandera donc des efforts importants sur plusieurs années. Il sera également nécessaire de finir le complexe sportif. Enfin, il faut s'assurer que la commune peut absorber la baisse de la DGF et celle de la CVAE.

**M. GAUDEL** dit que la pression fiscale est maintenue mais dès lors qu'il y a transfert de charge à la CCHVC ; il faudrait alors baisser les taxes du montant du transfert.

**M. DECHELOTTE** dit que la municipalité reste dans sa ligne politique car il a toujours été indiqué dans le programme que la municipalité, pour ce qui concerne sa fiscalité propre, ne procéderait pas à une augmentation des impôts locaux. Aussi, il faut tenir compte des décisions de l'Etat quant à la poursuite de la baisse de la DGF.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la MAJORITE des voix :**

**FIXE** à 18,51 % le Taux 2016 de la Taxe d'Habitation (TH),

**FIXE** à 13,19 % le Taux 2016 de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB),

**FIXE** à 50,58 % le Taux 2016 de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB).

**FIXE** à 18,77 % le Taux 2016 de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE),

**DONNE** pouvoir à Madame le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

**22 POUR**

**7 ABSTENTIONS** MM. BAVOIL, CAOUS, CRETIN, GALLOIS, GAUDEL et Mmes BRUNELLO, SCHWARTZ-GRANGIER

**0 CONTRE**

#### **78/575/16/17 - MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT RELATIF A LA CONSTRUCTION DU NOUVEAU COMPLEXE SPORTIF (cf. note de synthèse n° 9)**

Pour mémoire, les Autorisations de Programme / Crédits de Paiement (AP/CP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. En outre, elles peuvent être révisées.

Vu la nécessité d'ajuster l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiement (AP/CP) relative à la construction du nouveau complexe sportif votée en 2015.

Considérant également que les travaux de construction du nouveau complexe sportif doivent s'achever en 2016, il convient de modifier l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiement (AP/CP).

	2014	2015	2016	2017	TOTAL
Crédits de paiement prévisionnels	434 843	2 523 400	2 536 757	5 000	5 500 000
Recettes prévisionnelles hors autofinancement	799 373	1 782 000	2 512 247	-	5 093 620
<b>Subventions</b>	<b>40 089</b>	<b>100 000</b>	<b>1 031 531</b>		<b>1 171 620</b>
dt Région	40 089	100 000	581 531		721 620
dt Conseil général 78	-	-	450 000		450 000
Réserve parlementaire	9 284		190 716		200 000
<b>Emprunts</b>	<b>750 000</b>	<b>960 000</b>	<b>1 290 000</b>		<b>3 000 000</b>
dt Caisse des Dépôts	750 000	570 000	380 000		1 700 000
dt Crédit Agricole	-	390 000	910 000		1 300 000
FCTVA	-	722 000			722 000

Le chantier a été retardé de plusieurs mois du fait de divers aléas et problèmes de chantiers rencontrés au 1<sup>er</sup> trimestre 2015 :

- nécessité d'évacuer une ancienne cuve à fioul (avec dépollution des terres autour de cette dernière) ainsi qu'un bassin de rétention en béton
- intervention tardive de GRDF pour neutraliser une portion de réseau demeurée sur l'emprise du chantier.

Le visa préalable par la MOE des factures de l'entreprise de travaux introduit également un décalage des paiements par rapport à l'échéancier présenté par SYLVAMETAL.

Il en est résulté que le montant des dépenses programmées en 2015 pour 2,523 M€ n'a été réalisé qu'à hauteur de 1,070 M€.

Le report de la dépense sur 2016 est donc de 1.453,2 k€ s'ajoutant aux 2.536,8 k€ prévus, soit 3.990 k€.

Une augmentation de 110 k€ est à prévoir, portant ce montant 2016 à 4,100 M€ pour les deux raisons suivantes :

- Avenant à passer avec SYLVAMETAL pour 94 k€ comportant notamment :
  - l'aménagement d'un parking (35 k€),
  - la démolition et la reconstruction d'un mur mitoyen (24,45 k€)
  - des compléments d'équipements sportifs (20,4 k€)
  - divers autres prestations (pare-ballons en bois pour la façade nord de la grande salle, digicode d'ascenseurs, etc.) pour 14 k€
- Surcoûts liés à des raccordements non intégrés dans le marché initial du projet (Lyonnaise des Eaux 10,4 k€ et Orange (1,3 k€) ou présentant un coût supérieur à ce dernier (ERDF/GRDF).

Il est donc proposé de porter le montant total l'AP/CP 2014-17 à 5.610.000 € TTC en procédant aux modifications suivantes :

	2014	2015	2016	2017	TOTAL
Crédits de paiement prévisionnels	434 843	1 070 200	4 100 000	4 957	5 610 000
Recettes prévisionnelles hors autofinancement	799 373	1 384 085	2 938 162		5 121 620
<b>Subventions</b>	<b>40 089</b>	<b>-</b>	<b>1 131 531</b>	<b>-</b>	<b>1 171 620</b>
dt Région	40 089		681 531		721 620
dt Conseil général 78			450 000		450 000
Réserve parlementaire	9 284	44 085	146 631		200 000
<b>Emprunts</b>	<b>750 000</b>	<b>1 340 000</b>	<b>910 000</b>		<b>3 000 000</b>
dt Caisse des Dépôts	750 000	950 000			1 700 000
dt Crédit Agricole		390 000	910 000		1 300 000
FCTVA			750 000		750 000

Le besoin de financement résiduel de 1,161 M€ sera couvert par de l'autofinancement 2016 (pour environ 483 k€) ainsi que par les excédents d'investissement et de fonctionnement 2015 reportés respectivement au chapitre C001 et au compte 1068.

**M. GAUDEL** relève que le document annonce que le complexe sportif devrait s'achever à l'automne 2016, or contractuellement, il devait être livré en juin 2016. Il rappelle qu'il avait déjà annoncé, lors de la planification, qu'avec 50% des dépenses inscrites en 2016, le complexe sportif ne pourrait pas être achevé en juin.

Il constate par ailleurs que des avenants seront pris pour 110 000€ et qu'en plus, en regardant la liste des décisions du Maire, on constate qu'un avenant n° 2 a été signé.

**Madame le MAIRE** répond que le complexe sportif devait bien être fini en juin 2016, mais le chantier a pris 3 mois de retard, car la démolition n'avait pas été correctement réalisée :

- il restait les pieux à retirer du sol.
- le sol était pollué mais n'avait pas fait l'objet d'étude pour le signaler préalablement.

**M. ROBIN** ajoute que le 1<sup>er</sup> avenant était un avenant en réduction du montant du marché et qu'il a été présenté au Conseil municipal. il visait à réduire les coûts de cet équipement. Le 2<sup>ème</sup> avenant correspond aux 110 000 € évoqué précédemment.

**M. GAUDEL** dit qu'il ne croit pas à ces motifs pour le retard dans l'avancement du chantier. Il constate surtout que le suivi de chantier est à déplorer, et qu'il est clair que ce chantier n'est pas une priorité pour la société.

**M. BINICK** ajoute que le marché de démolition pour un montant de 70 000€ avait été réceptionné par l'équipe municipale précédente.

**Madame le Maire** conclut que l'essentiel est que le gymnase soit prêt en septembre.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la MAJORITE des voix :

DIT qu'il convient de modifier l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiement (AP/CP),  
DECIDE de modifier l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiement (AP/CP) comme suit :

AP/CP (en €/TTC)	CP 2014	CP 2015	CP 2016	CP 2017
5 610 000	434 843	1 070 200	4 100 000	4 957

DIT que l'autorisation de programme est financée par les recettes estimées suivantes :

<b>Subventions</b>	<b>1 371 620</b>
Conseil régional	721 620
Conseil Départemental 78	450 000
Réserve parlementaire	200 000
<b>Emprunts</b>	<b>3 000 000</b>
<b>FCTVA</b>	<b>750 000</b>
<b>Reste à charge</b>	<b>488 380</b>
<b>Total recettes</b>	<b>5 610 000</b>

DIT que les soldes de Crédits de Paiement (CP) non consommés en 2015 sont automatiquement reportés sur les Crédits de PAIEMENT (CP) de l'exercice 2016,

**MANDATE** Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de la construction du nouveau complexe sportif.

DIT que les Crédits de Paiements (CP) nécessaires sont inscrits au Budget Principal 2016.

**DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

## 22 POUR

**4 ABSTENTIONS** : MM. CRETIN, BAVOIL, CAOUS, ET MME BRUNELLO

**3 CONTRES** : MM. GALLOIS, GAUDEL ET MME SCHWARTZ-GRANGIER

## 78/575/16/18 - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2016 VILLE

- I. Les bons résultats de 2015 procurent des marges de manœuvre importantes en 2016, assurant une forte dynamique en matière d'investissement

Comparé au Budget Primitif et à la Décision Modificative de 2015, les recettes de fonctionnement de l'exercice 2016 diminuent, essentiellement dues à la baisse de la CVAE et de la DGF. Elles passent de 11 493 374,43 M€ à 11 167 701,68 M€, soit une baisse de 325 672,75 € (- 2,83 %).

Dans le même temps, grâce aux efforts d'optimisation des services, les dépenses de fonctionnement restent maîtrisées. Elles passent de 11 750 021 M€ à 11 697 718,18 M€, soit une baisse de 52 302,82 € (- 0,45 %).

Le virement de la section de fonctionnement en faveur de la section d'investissement croit significativement, passant de 698 027 € en 2015 (BP + DM) à 1 400 000 M€.

Les dépenses nouvelles d'investissement, en plus de l'achèvement du Complexe Sportif, passent quant à elles de 37 070,97 € à **2 293 137 M€** en 2016, tandis que la finalisation du Complexe Sportif mobilisera une nouvelle autorisation de programme et de crédit de paiement de 4,1 M€ en 2016.

L'excédent de fonctionnement dégagé en 2015 apportera une contribution majeure au programme d'investissements 2016 : soit une affectation de 1,5 M€ (sur les 2,030 M€ de résultat), qui viendra se rajouter au 601 146 € provenant de l'excédent d'investissement 2015.

II. Un budget primitif prenant en compte les pertes de recettes et les dépenses imposées par des décisions nationales et sans augmentation des impôts

a) **Les recettes de fonctionnement attendues pour l'exercice 2016 s'élèveraient à 11 167 M€.**

Concernant la DGF, l'Etat n'a pas encore notifié officiellement les produits à percevoir, lesquels sont évalués à ce stade de la présentation budgétaire 2016 à près d'1,3 M€ au lieu de 1,509M€ perçus en 2015 :

	2015	2016 (prévisionnel)
Dotation forfaitaire	1 441 328 €	1 221 458 €
Dotation de solidarité rurale – 1 <sup>ère</sup> fraction	68 375 €	72 673 €
Dotation spéciale instituteur	2 808 €	2 808 €
Total	1 512 511 €	1 296 939 €
PERTE		- 215 572 €

S'agissant des taux d'imposition votés au niveau communal en 2016, les impôts locaux sont maintenus au niveau de ceux votés depuis 2014. Ils font l'objet d'une délibération n°78/575/16/16 à l'ordre du jour de ce Conseil municipal.

A ce titre, le produit des impôts locaux attendus, faisant suite à la notification des bases prévisionnelles de la part des services fiscaux, s'élèverait à 6 332 610 M€, soit 101 000 € de plus que perçue en 2015, en raison d'une légère augmentation de l'assiette.

Les autres recettes de fonctionnement évolueront en fonction de l'activité des services et de l'ajustement des tarifs (restauration scolaire, APPS (Activités Péri et Postcolaires), centre de loisirs, locations de salles, etc.) estimée à 867 920 €, de l'activité économique (taxe sur l'électricité) estimée à 148 000 €, et de la quote-part des droits de mutation liés aux transactions immobilières estimé à 400 000 € (correspondant au reversement par le Département de 1,2% du montant de chaque transaction).

Ces prévisions budgétaires ont été estimées au regard des réalisations 2015, comme présenté ci-dessous :

	BP + DM 2015	CA 2015	BP 2016
Produits des services	981 125 €	868 614 €	867 920 €
Taxe sur l'électricité	150 550 €	147 285 €	148 000 €
Droits de Mutation	350 000 €	436 701 €	400 000 €

b) **Les acquis de la maîtrise des dépenses de fonctionnement en 2015 sont maintenus et l'effort sera poursuivi pour l'exercice 2016.**

Dans le cadre d'une seconde étape engagée début 2016, non seulement en terme de contrôle de gestion, mais également quant à l'optimisation des achats, les grandes orientations proposées dans le BP 2016 permettront une économie de gestion sur les dépenses de fonctionnement de près de 512 000 €, soit - 5,64 % (comparaison de BP + DM 2015 à BP prévisionnel 2016). Le tableau ci-dessous présente les différents agrégats :

	BP + DM 2015	CA 2015	BP 2016
Dépenses à caractère général ( 011)	3 762 953 €	3 376 284 €	3 775 395 €
Dépenses de personnel (012)	4 395 405 €	4 137 928 €	3 900 000 €
Autres Charges courantes (65)	951 480 €	907 053 €	892 468 €
<i>dt Subventions + CCAS + Caisse Ecoles</i>	<i>499 540 €</i>	<i>476 531 €</i>	<i>453 492 €</i>
<b>TOTAL (chapitre 011 + 012 + 65)</b>	<b>9 079 838 €</b>	<b>8 421 265 €</b>	<b>8 567 863 €</b>

Les dépenses à caractère général qui regroupent les achats de biens et services représentent 32,29 % des dépenses totales de fonctionnement, et s'élèveraient à 3 775 395 M€. Elles sont quasi stables par rapport au BP 2015, et continueront à être maîtrisées notamment par une renégociation d'un grand nombre de contrats :

- Bail voirie (attribué début 2016) ;

- Location et maintenance du parc copieur (attribué début 2016) ;
- Maintenance et réseau informatique (attribué début 2016) ;
- Restauration collective et portage des repas (renégociation des marchés) ;
- Entretien des espaces verts (renégociation du marché) ;
- Balayage mécanique des rues (nouveau marché) ;
- Fournitures administratives (nouveau marché) ;
- Fournitures des produits d'entretien (nouveau marché) ...

Au regard du CA 2015, la hausse de ce chapitre s'explique par l'intégration des dépenses liées au marché public attribué à LEO LAGRANGE. En 2015, ces dépenses étaient engagées sur le chapitre 012 – Dépenses de personnels (voir ci-après).

Les dépenses de personnel qui représentent 39,70 % des dépenses de fonctionnement 2016 s'élèveront à 3 900 000 M€. Elles diminuent de 11.27% par rapport aux BP 2015 et de 5,75% par rapport au CA 2015. Les efforts d'organisation des services et la limitation du recours aux personnels extérieurs, ainsi que le terme du marché avec l'IFAC (précédemment mise à disposition de personnels pour le péri et extra-scolaire), expliquent la baisse de ce chapitre. Ces dernières dépenses liées désormais à un marché public avec LEO LAGRANGE, sont désormais affectés en dépenses pour Charges à caractère général (chapitre 011).

Ainsi, en isolant ces éléments « externes » à la rémunération et charges des personnels municipaux, la masse salariale a été contenue au même niveau que 2015 et ce, malgré l'effet conjugué de mesures prises par l'équipe municipale en faveur des agents pour 26 000 € (titularisation, promotion, avancement et Glissement Vieillesse Technicité) et de l'augmentation des cotisations et des charges sociales (+19 000 €).

Les autres charges de gestion courante sont chiffrées à 892 469 € au lieu de 907 053 € réalisés en 2015. Cette baisse prévisionnelle s'explique par un effort demandé auprès des associations majeures et conventionnées. En effet, au même titre que des efforts sont demandés par l'Etat aux collectivités, dans le cadre de la résorption du déficit public entraînant la baisse de la DGF communale de près de 220 000 €, la commune souhaite responsabiliser davantage le tissu associatif par la mise en œuvre d'une démarche de projets, et non une reconduction systématique des subventions d'année en année.

Dans ce contexte, et au-delà de la mise à disposition traditionnelle des locaux et les coûts associés, il convient de prendre en compte les nouvelles mesures de soutien en faveur des associations : à savoir,

- une enveloppe complémentaire pourra être débloquée sur de nouveaux projets portés par le tissu associatif. Il sera par exemple possible de financer l'achat de matières premières (peinture, matériels, ... ) pour les associations qui souhaitent eux-mêmes rénover les équipements mis à leur disposition ;
- un nouveau poste de gardien de complexe sportif va être créé en septembre 2016 ;
- un demi-poste supplémentaire a déjà été affecté depuis début d'année au service « relation publique et vie associative », ceci afin de faciliter à terme les relations avec l'ensemble des acteurs locaux (mise à disposition de salles, prêt de matériels, coordinations des événements, ... ) ;
- la fourniture gratuite d'une banderole a été généralisée à toutes les associations ;
- ...

Concernant la subvention d'équilibre versée au CCAS, cette dernière est fixée à 68 863 € (55 000 € en 2015). Celle de la Caisse des écoles est fixée à 80 525 € (100 000 € en 2015). A cette dernière subvention, il faut désormais rajouter les charges liées à la location et la maintenance des copieurs (15 000 €), ainsi que la maintenance informatique (5 000 €), dépenses directement payées par la commune (marché public groupé Ville et Caisse des écoles).

En complément d'information, le prélèvement au titre du FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) sera de 796 387 € en 2016, identique à 2015.

Le Fonds de Péréquation de l'Intercommunalité et des Communes (FPIC) est pris en charge par la CCHVC et les communes qui la composent. En 2015, conformément à la décision prise par le Conseil Communautaire de la CCHVC, le prélèvement a été assumé aux 2/3 par la CCHVC, et à hauteur de 1/3 par les communes au prorata de

leur potentiel fiscal, soit 167 912 €. Le Conseil Communautaire du 16 mars 2015 a reconduit cette règle de répartition pour 2016, ce qui conduirait à un montant supporté par la commune de 235 982 €.

Enfin, le service des intérêts de la dette est évalué à 281 375 €, contre un réalisé de 241 298 € en 2015.

**c) La très forte hausse des investissements en 2016 constitue un tournant majeur pour Saint-Rémy :**

**Les dépenses nouvelles d'équipement, hors Complexe Sportif, s'élèveront à 2 293 137 M€, soit près de cinq fois le montant des réalisations 2015.**

Pour cet exercice 2016, et afin d'être fidèle à notre présentation faite lors du DOB (Débat d'Orientation Budgétaire), **l'investissement sera désormais présenté par nature de projets** (voirie, rénovation de bâtiments ...) et non plus par simple opération. Cette démarche aura un double intérêt :

- Valoriser et clarifier les politiques publiques portées par la commune, et regroupées par grands enjeux attendus par les Saint-Rémois ;
- permettre la flexibilité des engagements budgétaires et une moindre rigidité des présentations comptables par opération.

Dès lors, les principales dépenses 2016, hors restes à réaliser 2015, se répartissent de la façon suivante :

• Finalisation de la construction du nouveau gymnase	4 100 000 €
• Aménagements de voirie, Eclairage Public et mise en accessibilité PMR	720 000 €
• 1 <sup>ère</sup> tranche sur le déploiement de la vidéo protection et AMO	300 000 €
• Matériels informatiques et acquisitions pour le bon fonctionnement des services	285 000 €
• Travaux d'aménagement et d'entretien dans les écoles	224 000 €
• Rénovation, entretien et sécurisation des équipements publics (autres qu'écoles)	208 000 €
• Nouveau Centre de loisirs et Restauration : démolition et AMO (1 <sup>ère</sup> tranche)	173 000 €
• Travaux de mise en accessibilité et rénovation des toitures Mairie et PM (1 <sup>ère</sup> tranche)	155 000 €
• Etude Pôle Gare	83 000 €
• Modernisation de l'action publique : nouveau logiciel de multi-facturation et de paiement en ligne, refonte du site internet de la ville, logiciels divers (urbanisme, PM, ... )	65 000 €
• Travaux d'aménagements en lien avec Réserve Naturelle Régionale	43 000 €

Telles sont les mesures prévues au budget primitif pour 2016 qui ont pour objectif de :

- Maîtriser les dépenses de fonctionnement en maintenant des services publics de qualité et en assurant l'entretien des équipements collectifs existants,
- Réaliser un programme ambitieux d'investissement comportant l'achèvement de la construction du Complexe Sportif et une première tranche de nouveaux investissements pour améliorer le quotidien des Saint-Rémois,
- Maintenir les taux de fiscalité au niveau fixé en 2014, conformément aux engagements pris par l'équipe municipale.

Il est donc proposé au Conseil municipal de délibérer et d'adopter le budget primitif 2016 présenté, qui s'équilibre en dépenses et en recettes dans les deux sections.

**M. GALLOIS** dit que le centre de loisirs doit être construit cette année et que nous ne sommes qu'à la démolition.

**Madame le MAIRE** répond qu'elle a parlé de la reconstruction qui commence d'abord par la démolition en 2016.

**M. GALLOIS** demande s'il y a des échéances qui peuvent être communiquées.

**Madame le MAIRE** répond que c'est beaucoup trop tôt.

**Mme PERRIN** dit qu'il faudrait réorganiser l'accueil des enfants à Beauplan.

**M. GAUDEL** demande s'il y a bien eu une baisse de la CVAE pour 2016 de 20%.

**M. DECHELOTTE** répond que nous avons reçu la notification officielle que Saint-Rémy percevra seulement 1 147€ en 2016 au lieu de 1 433 k€ en 2015, soit - 286 k€, donc une baisse de 20%. **M. GAUDEL** demande si cela provient de la société GTT.

**M. DECHELOTTE** répond que non, mais que cette baisse est due au mode de calcul de la CVAE qui prend en

compte le chiffre d'affaire de l'année N-1 et le delta de cet agrégat entre l'année N-2 et N-3.

**M. GAUDEL** demande quelle est la vulnérabilité de la commune.

**M. DECHELOTTE** répond qu'elle est importante. La société GTT doit représenter environ les 3/4 de la CVAE de la commune.

**M. GAUDEL** dit qu'il souhaite revenir sur les dépenses du personnel. il rappelle la présence en 2007 de 74 agents dont 2 agents en catégorie A ; En 2015 : 82 agents dont 5 en catégorie A et en 2016 : 83 agents dont 6 en catégorie A. Il devrait donc y avoir une augmentation de la masse salariale.

**M. DECHELOTTE** dit qu'avec le personnel de l'IFAC, la masse salariale aurait augmenté d'environ 4 %.

**Madame le MAIRE** dit que nous recrutons aussi des catégories C et B. Elle ajoute que le recrutement de catégorie A était nécessaire pour renforcer les services et monter en compétences et technicités, pour limiter en partie les bureaux d'étude ou AMO.

**M. GAUDEL** dit que les investissements ne comprennent pas les trottoirs et la voirie. Pour lui les 300 000 € investis pour la vidéo-protection ne sont pas une priorité pour les habitants.

**Madame le MAIRE** dit que la vidéo-protection de la Gare ne fonctionne pas et que l'installation de la vidéo-protection permettra de diminuer la délinquance. L'installation de la vidéo-protection est bien une demande attendue par la population. Enfin, elle ajoute que dès que Chevreuse a mis des caméras, la délinquance a diminué de 50% (chiffre Gendarmerie).

**M. GAUDEL** s'interroge sur la reconstruction du local à poubelles du marché qui a été incendié.

**M. ROBIN** répond que le local à poubelles sera refait en 2016 et que l'assurance ne rembourse que 5 000€

**M. GAUDEL** propose de retirer 3000€ sur la ligne de vidéo-protection, de créer une ligne en investissement « matériel informatique » et d'y inscrire 3000 € pour équiper la salle du conseil.

**Madame le MAIRE** dit que la salle de Conseil doit changer de place, elle sera dans une salle mieux sonorisée.

**M. CRETIN** demande pourquoi une baisse des frais de nettoyage alors que l'espace Jean Racine a besoin d'un coup de nettoyage.

**M. ROBIN** dit que cela a déjà beaucoup baissé de 2014 à 2015 grâce à un contrôle efficace du service fait qui a notamment permis d'arrêter de payer des locaux qui n'existent plus à l'ancien gymnase.

**M. CAOUS** demande pourquoi les honoraires augmentent ; il s'interroge sur la baisse des rentrées d'argent des cantines évoquée par M. ROBIN à propos du budget 2015 ainsi que sur la ligne « fêtes et cérémonies » : est-ce une hausse en raison de l'inauguration du complexe sportif ? Enfin, il demande s'il n'y a pas de pénalités liées au manque de logements sociaux au titre de de la loi SRU.

**Mme MOLENAT (Directrice Services Techniques)** répond qu'il n'y a pas de pénalités en 2016 dans le cadre de l'engagement triennal de la commune.

Concernant les dépenses de cantine, M. ROBIN indique qu'une double démarche est engagée : le renouvellement du marché d'ici la fin de l'année d'une part, et d'autre part la révision des tarifs de cantine pour la prochaine rentrée scolaire, en portant une attention particulière aux gaspillages induits par les annulations de participation aux repas non prévues et actuellement facturées à la commune. La ligne « fêtes et cérémonies » inclut les mêmes dépenses qu'en 2015 ainsi que la cérémonie des vœux de début d'année et l'inauguration du complexe sportif.

**M. DECHELOTTE** souligne que le programme d'investissement de 2016 est d'une ampleur sans précédent

**M. BAVOIL** dit qu'il y a eu beaucoup d'investissement par le passé, dans la voirie notamment, et invite à consulter les chiffres sur les dix dernières années.

**M. BINICK** demande alors pourquoi la voirie est dans un tel état.

**M. BAVOIL** explique que c'est parce que c'est un travail d'entretien à faire tous les ans.

**Madame le MAIRE** rétorque que ce n'est pas exact : certaines voiries n'ont pas été réalisées tel que cela aurait dû être fait, tels que les trottoirs, et que désormais elles sont à reprendre ou à entretenir, ce qui génère des coûts de fonctionnement. Une voirie bien rénovée doit durer plusieurs années.



**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la MAJORITE des voix :**

**ADOpte** par section le budget primitif 2016 de la ville qui s'équilibre en dépenses et recettes aux deux sections comme suit :

**FONCTIONNEMENT RECETTES**

(en milliers d'euros)

Chap.	Libellés	BP 2016
002	Solde d'exécution de fonctionnement reporté	530 016,50
013	Atténuation de charges	229 524,00
70	Produits des services	867 920,00
73	Impôts et taxes	8 216 277,00
74	Dotations et participations	1 645 605,68
75	Autres produits de gestion courante	148 300,00
76	Produits financiers	75,00
77	Produits exceptionnels	0,00
042	Op d'ordre de transfert entre sections	60 000,00
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>11 697 718,18</b>

**FONCTIONNEMENT DEPENSES**

(en milliers d'euros)

Chap.	Libellés	BP 2016
011	Charges à caractère général	3 775 395,34
012	Charges et frais de personnel	3 900 000,00
014	Atténuation de produits	1 032 369,00
65	Autres charges de gestion courante	892 468,92
66	Charges financières	281 374,63
67	Charges exceptionnelles	2 300,00
023	Virement à la section d'investissement	1 400 000,00
042	Amortissement des immobilisations	413 810,29
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>11 697 718,18</b>

**22 POUR**

**7 CONTRES : MM. BAVOIL, CAOUS, CRETIN, GALLOIS, GAUDEL et Mmes BRUNELLO, SCHWARTZ-GRANGIER**

**0 ABSTENTION**

**INVESTISSEMENT RECETTES**

(en milliers d'euros)

Chap.	Libellés	BP 2016
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	601 145,82
10	Dotations, fonds divers et réserves	392 692,17
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	1 500 000,00
13	Subventions d'investissement	1 684 938,24
16	Emprunts et dettes assimilées	1 700 000,00
27	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 400 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
040	Opé. D'ordre de transferts entre sections	413 810,29
041	Opérations d'ordre transfert patrimonial	192 425,60
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>7 886 012,12</b>

## INVESTISSEMENT DEPENSES

(en milliers d'euros)		
Chap.	Libellés	BP 2016
16	Dettes en capital	875 088,23
20	Immobilisations incorporelles	272 531,60
21	Immobilisations corporelles	2 295 966,69
23	Immobilisations en cours	4 190 000,00
040	Op d'ordre de transfert entre sections	60 000,00
041	Opérations d'ordre transfert patrimonial	192 425,60
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>7 886 012,12</b>

### 22 POUR

**7 CONTRES : MM. BAVOIL, CAOUS, CRETIN, GALLOIS, GAUDEL et Mmes BRUNELLO, SCHWARTZ-GRANGIER**

**0 ABSTENTION**

**78/575/16/19 - COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT (cf. note de synthèse n° 11)**

### I. SECTION FONCTIONNEMENT

	CA 2014 (1)	BP + DM 2015 (2)	CA 2015 (3)	Ecart (3)-(2)	Ecart (3)-(1)
<b>DEPENSES</b>	<b>164 812</b>	<b>172 764</b>	<b>164 453</b>	<b>- 8 311</b>	<b>- 359</b>
011 - Charges à caractère général		3 700	3 605	- 95	3 605
615 - Entretien et réparations		3 700	3 605	- 95	3 605
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	48 064	48 064	48 064	-	-
65 - Autres charges de gestion courante	116 181	118 500	110 352	- 8 148	- 5 829
67 - Charges exceptionnelles	568	2 500	2 433	- 67	1 865
<b>RECETTES</b>	<b>267 441</b>	<b>172 764</b>	<b>165 069</b>	<b>- 7 694</b>	<b>-102 372</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	13 924	13 924	13 924	-	-
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	253 518	158 840	151 146	- 7 694	-102 372
<b>Solde de fonctionnement de l'exercice</b>	<b>102 629</b>	<b>-</b>	<b>616</b>	<b>616</b>	
<b>Report N-1</b>					
<b>Solde cumulé de fonctionnement</b>	<b>102 629</b>	<b>-</b>	<b>616</b>	<b>616</b>	

La principale dépense est de **110,35 k€** : elle est constituée par la cotisation versée au SIAHVY (105,4 k€) à laquelle s'ajoute le reversement de la taxe pour raccordement à l'égout (28,6 k€) ; le montant total est minoré de 23,7 k€ de contre-passation au titre de l'année précédente.

La principale recette provient de la redevance d'assainissement collectif de **151,1 k€** dont 115,77 k€ en provenance de la Lyonnaise des Eaux.

La section fonctionnement est équilibrée à 616 € ; l'écart avec 2014 s'explique par le fait qu'un semestre de surtaxe assainissement 2013 avait été reporté sur 2014 d'où un surplus inhabituel d'environ 100 k€.

### II. SECTION INVESTISSEMENT

Au cours de l'exercice 2015 ont été récupérés plus de 100 k€ de TVA auprès de la Lyonnaise des Eaux ce qui a permis de mener à terme l'opération du collecteur Vaugien dont les subventions attendues étaient subordonnées à la réalisation de 80% des branchements des particuliers sous maîtrise d'ouvrage communale.

Ces branchements vont donner lieu à perception de 360 k€ de participations auprès des particuliers. Les reliquats de subventions attendus au titre de la réalisation du collecteur s'ajoutent à ce montant pour 327,3°k€ de telle sorte que les RAR en recettes atteignent 770 k€ k€.

Les travaux restant à régler concernent ces branchements pour 377 k€ figurant dans les RAR en dépenses.

L'opération du collecteur Vaugien montre toute la difficulté pour une ville comme la nôtre de gérer des opérations pour lesquelles le versement des subventions intervient très tardivement car il dépend de conditions plus ou moins aléatoires telles que l'acceptation de 80% des particuliers de confier leur branchement à la commune ...  
 Nous avons bien failli perdre la subvention attendue du Conseil Général et ce n'est que grâce à la récupération de TVA lancée par la précédente Directrice générale des Services que nous avons réussi à boucler ce difficile dossier en 2015.

	2014	BP + DM 2015	Exéc. Budg. 2015	CA 2015	Ecart	RAR
<b>DEPENSES</b>	<b>660 012</b>	<b>1 057 214</b>	<b>634 374</b>	<b>435 004</b>	<b>- 622 210</b>	<b>377 041</b>
<b>Non Affecté</b>	<b>14 733</b>	<b>391 563</b>	<b>391 481</b>	<b>192 111</b>	<b>- 199 453</b>	<b>360 000</b>
D001 - Solde déficitaire de l'exercice N-1		199 371	199 371			
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 924	13 924	13 924	13 924		
041 - Opérations patrimoniales		177 369	177 369	177 369		
16 - Emprunts et dettes assimilées	809	900	819	819		
458101 - BRANCHEMENTS PARTICULIERS		360 000	-	-	- 360 000	360 000
<b>Affecté</b>	<b>645 279</b>	<b>665 651</b>	<b>242 893</b>	<b>242 893</b>	<b>- 422 758</b>	<b>17 041</b>
12 - SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT	9 102					
13 - COLLECTEUR PRES DE VAUGIEN	636 176	665 651	242 893	242 893	- 422 758	17 041
<b>RECETTES</b>	<b>460 642</b>	<b>1 057 214</b>	<b>549 936</b>	<b>549 936</b>	<b>- 447 278</b>	<b>769 873</b>
<b>Non Affecté</b>	<b>120 487</b>	<b>331 051</b>	<b>331 051</b>	<b>331 051</b>	<b>0</b>	<b>395 211</b>
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	48 064	48 064	48 064	48 064	-	
10 - Dotalions, fonds divers et réserves	37 885	102 629	102 629	102 629	-	
16 - Emprunts et dettes assimilées	-	-	-	-	-	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	34 538					
021 - Virement de la section d'exploitation	-	-	-	-	-	
041 - Opérations patrimoniales		177 369	177 369	177 369	-	
27 - Autres immobilisations financières		2 989	2 989	2 989	0	35 211
458201 - BRANCHEMENTS PARTICULIERS		360 000	-	-	- 360 000	360 000
<b>Affecté</b>	<b>340 154</b>	<b>726 163</b>	<b>218 885</b>	<b>218 885</b>	<b>- 447 278</b>	<b>374 662</b>
05- RESEAU E.U. RUE LIMOURS		5 531	5 531	5 531	-	
11 - ASSAINISST. RUE RAGONANT		9 462	9 462	9 462	0	

Le tableau ci-dessous retrace les résultats du compte administratif 2015 du budget annexe de l'assainissement :

	Recettes	Dépenses	Balance
Section d'exploitation 2015 dont report 2014	+165 069,47	-164 453,05	+616,42
Section d'investissement 2015 dont report 2014	+549 936,08	-634 375,08	-84 439,00
Résultat de l'exercice 2015	+715 005,55	-798 828,13	-83 822,58
RAR investissement 2015	+769 872,78	-377 041,12	+392 831,66
		<b>Résultat de clôture</b>	<b>+309 009,08</b>

M.ROBIN indique que s'agissant du collecteur Grands Prés Vaugien, on a failli perdre des subventions car les conditions préalables n'étaient pas remplies (solde du collecteur Ragonant et obligation d'obtenir l'accord de 85% des propriétaires concernés pour réaliser les branchements individuels sous maîtrise d'œuvre publique) ; il s'agit d'un dossier très lourd et difficile à gérer.

Madame le Maire sort de la salle.

Sous la présidence de M. DECHELOTTE, après avoir délibéré, à la MAJORITE des voix :

ADOpte le compte administratif 2015 du budget annexe de l'assainissement par section avec les résultats suivants :

	Recettes	Dépenses	Balance
Exploitation 2015 dont report 2014	+165 069,47	-164 453,05	+616,42
Investissement 2015 dont report 2014	+549 936,08	-634 375,08	-84 439,00
Résultat de l'exercice	+715 005,55	-798 828,13	-83 822,58
Restes à réaliser d'investissement 2015	+769 872,78	-377 041,12	+392 831,66
		Résultat global de clôture	+309 009,08

21 POUR

7 ABSTENTIONS : MM. BAVOIL, CAOUS, CRETIN, GALLOIS, GAUDEL et Mmes BRUNELLO, SCHWARTZ-GRANGIER

0 CONTRE

78/575/16/20 - COMPTE DE GESTION 2015 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT (cf. note de synthèse n° 10)

Comme pour le budget principal de la commune, le Trésorier Principal de Chevreuse établit un compte de gestion comportant à la fois un compte de résultat et un bilan.

### 1) Compte de résultat

Pas d'observation à ce propos : le montant des charges du compte de résultat est identique à celui des dépenses du compte administratif de même que le montant des produits par rapport à celui des dépenses ; la différence de présentation signalée à propos du budget communal n'a ici aucun impact car il n'y a pas de chapitres relatifs aux atténuations de charges ni de produits dans le compte administratif.

	Dépenses/Charges	Recettes/Produits	Solde
Compte de résultat	164 453,05	165 069,47	616,42
Compte administratif	164 453,05	165 069,47	616,42

### 2) Bilan

#### a/ Actif

	2015			2014	Δ 2015-2014
	Brut	Dépréciations	Net	Net	Net
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>4 256 647</b>	<b>963 584</b>	<b>3 293 063</b>	<b>3 231 582</b>	<b>61 480</b>
Immobilisations incorporelles	157 708	-	157 708	146 418	- 11 290
Immobilisations corporelles	4 098 939	963 584	3 135 355	3 085 164	50 191
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>82 886</b>	<b>-</b>	<b>82 886</b>	<b>133 812</b>	<b>- 50 925</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>4 339 533</b>	<b>963 584</b>	<b>3 375 949</b>	<b>3 365 394</b>	<b>10 555</b>

Les immobilisations nettes augmentent de 61,5 k€ de 2015 par rapport à l'année précédente du fait de la construction du collecteur des Grands Prés de Vaugien. L'actif circulant est en revanche en diminution notamment du fait de l'encaissement des subventions en attente de la part de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN).

## b/ Passif

Le ratio fonds propres/total du bilan est de 94%, l'endettement est donc très faible, les emprunts arrivant à échéance.

	2015	2014	Δ 2015-2014
<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>3 198 728</b>	<b>3 123 510</b>	<b>75 218</b>
dont Résultat de l'exercice	1 773 370	300 747	1 472 623
<b>PROVISIONS</b>	-	-	-
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>177 221</b>	<b>241 884</b>	<b>- 64 663</b>
DMLT	10 512	11 331	- 819
Dettes d'exploitation	166 709	230 553	- 63 844
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>3 375 949</b>	<b>3 365 394</b>	<b>10 555</b>

Le montant des dettes d'exploitation est en diminution par rapport à 2014 avec la clôture proche de l'opération du collecteur des Grands Prés de Vaugien.

Le budget annexe ne comporte pas de trésorerie nette, il utilise celle de la commune.

## Le Conseil Municipal,

**PREND ACTE** de la présentation du compte de gestion du Trésorier Principal de Chevreuse pour l'exercice 2015 comportant les balances de comptes du budget annexe de l'assainissement comme suivant :

	Investissement	Exploitation	Total des sections
Recettes réalisées	+549 936,08	+165 069,47	+715 005,55
Dépenses mandatées	-435 004,48	-164 453,05	-599 457,53
Résultat antérieur	-199 370,60	0,00	-199 370,60
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-84 439,00</b>	<b>+616,42</b>	<b>-83 822,58</b>

**CONSTATE** que les résultats du compte de gestion 2015 sont en tous points conformes avec ceux du compte administratif 2015 du budget annexe de l'Assainissement.

## 78/575/16/21 - AFFECTATION DES RESULTATS 2015 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

L'instruction budgétaire et comptable M49 autorise la reprise des résultats lors de l'adoption du budget primitif, notamment lorsqu'il existe un état attesté par le comptable indiquant les résultats issus des réalisations de l'exercice clos. Ces résultats ont donc été repris au vu de l'état établi par le comptable dans le budget primitif 2016 voté lors du Conseil municipal du 7 avril 2016.

Le compte administratif et le compte de gestion 2015 étant officiellement clos et qu'ils présentent en outre des résultats en tout point conformes, l'affectation des résultats 2015 est donc rendue possible au Budget annexe de l'Assainissement 2016.

A cet effet, l'examen du compte administratif 2015 du budget annexe de l'Assainissement fait ressortir les résultats d'exécution suivants :

- Exploitation :
  - \* **Résultat exercice 2015** : **+616,42 euros**
- Investissement :
  - \* **Résultat exercice 2015** : **-84 439,00 euros**
  - \* Restes à réaliser en dépenses : **-377 041,12 euros**
  - \* Restes à réaliser en recettes : **+769 872,78 euros**

Soit un résultat corrigé d'investissement de : **+308 392,66 euros**.

Sur ces bases, les résultats 2015 sont intégralement repris au Budget annexe de l'Assainissement 2016 comme suit :

- Excédent d'exploitation capitalisé au compte 1068 s'élève à 616,42 euros
- Déficit d'investissement reporté au compte 001 s'élève à 84 439,00 euros.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la MAJORITÉ des voix :**

**CONSTATE** les résultats de la section d'exploitation et la section d'investissement de l'exercice 2015 du Budget annexe de l'Assainissement.

**DÉCIDE** d'affecter les résultats de la section d'exploitation et de la section d'investissement de l'exercice 2015 du Budget annexe de l'Assainissement comme suit :

- Affectation au Compte 1068 de l'excédent d'exploitation capitalisé ..... 616,42 euros
- Report déficitaire d'investissement au compte 001 .....84 439,00 euros

**22 POUR**

**7 ABSTENTIONS :** MM. BAVOIL, CAOUS, CRETIN, GALLOIS, GAUDEL et Mmes BRUNELLO, SCHWARTZ-GRANGIER

**0 CONTRE**

**78/575/16/22 - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2016 ASSAINISSEMENT** (cf. note de synthèse n° 13)

#### **I/ SECTION FONCTIONNEMENT**

	2014(1)	BP 2015	CA 2015 (1)	BP 2016 (2)
<b>DEPENSES</b>	<b>164 812</b>	<b>172 764</b>		<b>165 924</b>
011 - Charges à caractère général		3 700	3 605	3 477
014 - Atténuation de produits	-	-	-	
023 - Virement à la section d'investissement	-	-	-	49 217
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	48 064	48 064	48 064	
65 - Autres charges de gestion courante	116 181	118 500	110 352	113 231
67 - Charges exceptionnelles	568	2 500	2 433	-
<b>RECETTES</b>	<b>267 441</b>	<b>172 764</b>	<b>165 069</b>	<b>165 924</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	13 924	13 924	13 924	13 924
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat <sup>o</sup> de services	253 518	158 840	151 146	152 000
Solde de fonctionnement de l'exercice	102 629	-	616	-

La part la plus importante des recettes est constituée des taxes de raccordement à l'égout et des redevances d'assainissement regroupées au sein du chapitre 70 pour 152 k€, Vient ensuite la contrepartie en recettes de l'amortissement des subventions reçues à hauteur de 13,9 k€. La principale dépense concerne la cotisation au SIAHVVY pour 113,2 k€.

## II/ SECTION INVESTISSEMENT

### A/ Recettes

	2014	Exécution budgétaire 2015 (1)	CA 2015	RAR	Mesures nouvelles	BP 2016 (2)	Ecart (2)-(1)
<b>RECETTES</b>	<b>460 642</b>	<b>549 936</b>	<b>549 936</b>	<b>769 873</b>	<b>910 373</b>	<b>1 680 246</b>	<b>1 130 310</b>
<b>Non Affecté</b>	<b>120 487</b>	<b>331 051</b>	<b>331 051</b>	<b>395 211</b>	<b>49 833</b>	<b>445 044</b>	<b>113 993</b>
dt 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	48 064	48 064	48 064		49 217	49 217	1 153
dt 10 - Dotations, fonds divers et réserves	37 885	102 629	102 629			616	- 102 013
dt 041 - Opérations patrimoniales		177 369	177 369				- 177 369
dt 27 - Autres immobilisations financières		2 989	2 989	35 211	-	35 211	32 222
dt 458201 - BRANCHEMENTS PARTICULIERS RUE DE PARIS		-	-	360 000	-	360 000	360 000
<b>Affecté</b>	<b>340 154</b>	<b>218 885</b>	<b>218 885</b>	<b>374 662</b>	<b>860 541</b>	<b>1 235 202</b>	<b>1 016 318</b>
13 - COLLECTEUR PRES DE VAUGIEN	287 523	203 001	203 001	374 662		374 662	171 661
14 - ASST. COLLECTIF AVENUES HOCHÉ ET D'ASSAS -	-		-		860 541	860 541	860 541

Les recettes sont constituées de 770 k€ de RAR et de 910,4 k€ de mesures nouvelles soit un total de **1,68 M€**. Tous les RAR sont liés à l'opération du collecteur Prés de Vaugien :

- perception des reliquats de subventions pour 374,7 k€ (256,9 k€ de l'AESN, 111,7 k€ du Département et 6 k€ de la Région)
- encaissement des redevances des particuliers : 360 k€
- 35,2 k€ de reliquat de récupération de TVA.

Les mesures nouvelles concernent le projet de collecteur Avenues Hoche et d'Assas pour un montant de 860,5 k€ de subventions à obtenir de l'ASNE et du Département ainsi que de la Région. Le principe de ces subventions est inscrit dans le contrat de bassin. Ces travaux ont été estimés dans le Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) à 1,2 M€ et sont éligibles à des subventions de 60% par l'ASNE, 20% par le CD78 avec des règles spécifiques de plafonnement.

Pour pouvoir déposer les demandes de subventions en question, il faut avoir sélectionné un maître d'œuvre pour la réalisation de l'ensemble des études de sols, de réseaux, parcellaires et de faisabilité, disposer d'un Avant-Projet et d'une estimation financière précise du montant total des travaux. **Le contrat de bassin initié en 2011 pour une durée de 5 ans, arrive à son terme au 31/12/2016. Lors du dernier comité de pilotage de ce contrat nous avons été informés que seulement 70 % des actions avaient été réalisées et qu'il était probable que le contrat soit prolongé afin de finaliser les opérations initialement prévues.**

NB L'inscription dans notre budget 2016 signifie que la commune se donne pour objectif d'avoir finalisé le dossier correspondant avant le 31/12/2016.

## B/ Dépenses

	2014	Exécution budgétaire 2015 (1)	CA 2015	RAR	Mesures nouvelles	BP 2016 (2)	Ecart (2)-(1)
DEPENSES	660 012	634 374	435 004	377 041	1 303 205	1 680 246	1 045 872
<b>Non Affecté</b>	<b>14 733</b>	<b>391 481</b>	<b>192 111</b>	<b>360 000</b>	<b>133 656</b>	<b>493 656</b>	<b>102 174</b>
dt D001 - Solde déficitaire de l'exercice N-1		199 371			84 439	84 439	- 114 932
dt 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 924	13 924	13 924		49 217	49 217	35 293
dt 041 - Opérations patrimoniales		177 369	177 369				- 177 369
dt 458101 - BRANCHEMENTS PARTICULIERS RUE DE PARIS		-	-	360 000		360 000	-
Affecté	645 279	242 893	242 893	17 041	1 169 549	1 186 590	1 303 698
13 - COLLECTEUR PRES DE VAUGIEN	636 176	242 893	242 893	17 041		17 041	- 225 852
14 - ASST. COLLECTIF AVENUES HOCHÉ ET D'ASSAS	-		-		1 169 549	1 169 549	1 169 549

Les dépenses sont constituées de 377 k€ de RAR et de 1,303 M€ de mesures nouvelles. Là encore tous les RAR concernent l'opération du collecteur des Prés Vaugien (branchement des particuliers) tandis que l'essentiel des mesures nouvelles concernent le projet de collecteur des Avenues Hoche et d'Assas.

Tout le dossier correspondant à cette dernière opération reste à monter et la commune va engager une coopération active avec le SIAHVY afin de pouvoir finaliser une demande de subvention correspondante avant le 31/12/2016.

L'équilibre des recettes et des dépenses de la section investissement est ainsi le suivant :

RECETTES 2016	1 680 246,26
DEPENSES 2016	1 595 807,26
SOLDE D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	- 84 439,00
SOLDE INVESTISSEMENT CUMULE	-

**M.ROBIN** précise que la section de fonctionnement est normale. Le collectif des Avenues Hoche et Assas inscrit des subventions inférieures à 80% dans le schéma Bassin. Il dit qu'il faut le faire avec le soutien de SIAVHY dans le cadre de la délégation car le dossier est complexe.

**M.GAUDEL** dit que l'objectif n'est pas très clair.

**M. BAVOIL** est étonné car lorsqu'il avait voté le projet d'investissement des rues Hoche et Assas, les subventions avaient considérablement diminuées. Les projections semblent optimistes.

**M. ROBIN** indique qu'il a été repris les chiffres de 2014.

**M. MOLENAT** (Directrice des Services techniques) complète en précisant que la subvention correspond à 80% du montant estimé à 2 000 000 d'€. Elle est inscrite au contrat de bassin qui finit en décembre de cette année.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la **MAJORITE** des voix :

**ADOpte** pour l'exercice 2016 le budget de l'Assainissement, dont le vote par section est le suivant :

### INVESTISSEMENT RECETTES

Chap.	Libellés	BP 2016
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00
10	Dotations et réserves	0,00
1068	Excédent d'exploitation capitalisé	616,42
13	Subventions d'équipement	1 235 202,09
16	Emprunts	0,00
27	Autres immobilisations financières	35 211,19
45	Comptabilité distincte rattachée	360 000,00
040	Amortissements des immobilisations	49 216,56
	<b>Total RECETTES</b>	<b>1 680 246,26</b>



## INVESTISSEMENT DEPENSES

Chap.	Libellés	BP 2016
001	Résultat reporté	84 439,00
040	Amortissement des subventions reçues	13 923,94
16	Dette en capital	877,18
20	Immobilisations incorporelles	74 436,72
21	Immobilisations corporelles	0,00
23	Immobilisations en cours	1 146 569,42
45	Comptabilité distincte rattachée	360 000,00
	<b>Total DEPENSES</b>	<b>1 680 246,26</b>

**25 POUR,**  
**4 ABSTENTIONS :** MM. CRETIN, BAVOIL, CAOUS, ET MME BRUNELLO ;  
**0 CONTRE**

## EXPLOITATION RECETTES

Chap.	Libellés	BP 2016
002	Résultat antérieur reporté	0,00
70	Produits des services	152 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 923,94
	<b>Total RECETTES</b>	<b>165 923,94</b>

## EXPLOITATION DEPENSES

Chap.	Libellés	BP 2016
023	Virement section d'investissement	0,00
011	Charges à caractère général	3 476,52
65	Autres charges de gestion courante	113 230,86
67	Charges exceptionnelles	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	49 216,56
	<b>Total DEPENSES</b>	<b>165 923,94</b>

**22 POUR,**  
**7 ABSTENTIONS :** MM. BAVOIL, CAOUS, CRETIN, GALLOIS, GAUDEL et Mmes BRUNELLO, SCHWARTZ-GRANGIER  
**0 CONTRE**

### **78/575/16/23 - Cession d'actions de la SEM SARRY 78 détenues par la Ville et absorption par voie de fusion de la SARRY 78 par la SEM YVELINES AMENAGEMENT**

La présente délibération a pour but d'approuver la cession des actions que la Ville détient dans le capital social de la société d'économie mixte SARRY 78 au profit de la SEM YVELINES AMENAGEMENT et l'opération d'absorption par voie de fusion de la SARRY 78 par YVELINES AMENAGEMENT.

#### **1. Présentation des sociétés participant aux opérations :**

La Ville détient aujourd'hui 1 000 actions sur les 20.700 actions composant le capital de la SARRY 78.

La SARRY 78 exerce une activité d'aménageur, de mandataire et de prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage à destination principalement des collectivités locales du Département des Yvelines, bien que sa compétence ne soit pas territorialement limitée.

La société YVELINES AMENAGEMENT est une société d'économie mixte dont l'objet social est défini à l'article 1.2 de ses statuts :

- la réalisation de projets urbains d'envergure portés par les collectivités territoriales dans le département des Yvelines et les départements limitrophes ;

- accompagner les collectivités territoriales engagées dans le développement de l'offre résidentielle des Yvelines ;
- conduire, dans le cadre de mandat, des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'équipements [publics] ;
- toutes activités relatives à l'aménagement et à la construction, notamment dans les secteurs de l'habitat, de l'industrie, de l'équipement collectif public, etc. ;
- étudier et réaliser des opérations d'aménagement et de construction, ainsi que toutes autres activités d'intérêt général participant au développement économique et social ;
- gérer tout équipement public ou privé ;
- exploiter tout service public à caractère industriel et commercial.
- La Société peut notamment créer des sociétés ou prendre des participations dans des sociétés dont l'activité est utile à la réalisation de son objet et peut, en particulier, exercer les activités visées ci-dessus dans le cadre de conventions passées dans les conditions définies par l'article L. 1523-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. D'une manière générale, elle peut accomplir toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

## **2. Objectifs des opérations de cession et d'absorption par voie de fusion**

Dans le contexte de la mise en œuvre de la réforme territoriale, les collectivités locales souhaitent optimiser les outils développés sur leurs initiatives.

Par ailleurs, les collectivités actionnaires de la SARRY 78 ont toutes souhaité corrélativement être désengagées du capital de cette société, comme cela est le cas de la Ville de SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE.

Cette opération s'inscrit dans une logique plus globale répondant aux enjeux du territoire et en cohérence avec les évolutions institutionnelles, puisqu'elle occasionne notamment le retrait des collectivités du capital de la SEM.

Il est donc prévu que les collectivités actionnaires de la SARRY 78 et YVELINES AMENAGEMENT concluent un protocole d'accord aux termes duquel, lesdites collectivités actionnaires cèdent les actions qu'elles détiennent au capital de la SARRY 78 à YVELINES AMENAGEMENT.

Les modalités de mise en œuvre de cette opération sont décrites au protocole d'accord annexé ci-joint prévoyant notamment une convention de garantie.

Subséquent, la SARRY 78 sera absorbée par voie de fusion par la société YVELINES AMENAGEMENT, qui reprendra l'ensemble de ses droits et obligations.

**M. GAUDEL** : je n'ai pas trouvé les objectifs de fusion absorption très clair.

**Madame le MAIRE** explique que la SEM disparaît au profit d'une autre SEM.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la MAJORITE des voix :**

**APPROUVE** la cession à la société YVELINES AMENAGEMENT des 1 000 actions détenues par la Ville de SAINT REMY LES CHEVREUSE au sein de la SEM SARRY 78, pour un montant total de 67\*100,00 €, soit un montant de 67,10 € par action, aux conditions fixées par le protocole d'accord annexé ;

**AUTORISE** en conséquence, Madame le Maire à signer ledit protocole au nom et pour le compte de la Ville, ainsi que tous les documents afférents à ce dossier ;

**AUTORISE** le représentant de la Ville siégeant au sein du conseil d'administration de la société SARRY 78 à approuver le protocole d'accord annexé et à y intervenir et à engager toute opération préparatoire à la fusion.

**25 POUR**

**4 ABSTENTIONS** : MM. CRETIN, GALLOIS ET GAUDEL ET MME SCHWARTZ-GRANGIER

**0 CONTRE**

## **78/575/16/24 - TRANSFERT DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET OCTROI DE LA MISSION DE GESTION DE LA COMPETENCE EAUX PLUVIALES AU SIAHVY**

Les statuts du SIAHVY offrent la possibilité aux Communes membres de lui transférer leur compétence « assainissement collectif ». La commune de Saint-Rémy-lès-Chevreuse souhaite mettre en œuvre ce transfert de compétence, en vue d'assurer de manière optimale l'exécution et la continuité du service public d'assainissement.

Conformément aux dispositions des articles L.1321-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, le transfert de compétence entraîne de plein droit la mise à la disposition des biens utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence. Cette mise à disposition sera constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre le SIAHVY et la commune.

Par ailleurs, les statuts du SIAHVY permettent aux communes de lui confier, conventionnellement, des missions d'assistance technique dans les domaines de la rivière et de l'assainissement (assainissement collectif, ANC, eaux pluviales, etc.). Il semble pertinent de confier au SIAHVY la mission de gestion de la compétence « eaux pluviales », permettant ainsi à une même entité de gérer l'exploitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales, en assurant notamment la coordination des interventions du titulaire du contrat de délégation du service public d'assainissement.

Les modalités techniques et financières de gestion de la compétence « eaux pluviales » seront déterminées au sein d'une convention, étant entendu que la commune conserve dans son patrimoine les ouvrages pluviaux.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la MAJORITÉ des voix :**

**APPROUVE** le transfert de la compétence assainissement de la commune au SIAHVY et la mise à disposition des biens affectés à cette compétence au plus tard au 1er janvier 2017.

**DECIDE** de confier au SIAHVY, par voie conventionnelle, la mission de gestion de la compétence eaux pluviales, étant entendu que les interventions sur les ouvrages pluviaux, à l'exclusion des interventions d'exploitation, resteront entièrement à la charge de la commune. Les modalités techniques et financières d'exécution de cette mission de gestion de la compétence eaux pluviales seront fixées par convention.

**PRECISE** que le SIAHVY se substitue à la commune pour le suivi et la rémunération du délégataire, à hauteur des conditions fixées au contrat, et percevra les redevances équivalentes.

**AUTORISE** le Maire à signer le procès-verbal constatant la mise à disposition des biens affectés à la compétence assainissement de la commune au SIAHVY, la convention de gestion de la compétence eaux pluviales, ainsi que tout acte ou document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**23 POUR,**

**6 ABSTENTIONS :** MM. BAVOIL, CAOUS, GALLOIS, GAUDEL et Mmes BRUNELLO, SCHWARTZ-GRANGIER

**0 CONTRE**

## **78/575/16/25 - ADHESION A L'AGENCE D'INGENIERIE DEPARTEMENTALE DES YVELINES : INGENIERY'**

Suite au désengagement de l'ETAT dans ses missions d'aide technique aux communes, le département des Yvelines à créer en mai 2014 une Agence d'ingénierie dénommée « IngénierY' ».

Cette agence a pour objet d'apporter aux communes adhérentes une aide dans les domaines technique, financier et juridique.

En outre, l'agence réalise pour ses adhérents des prestations d'assistance dans les domaines suivants :

- opérations d'aménagement,
- travaux voirie et réseaux divers,
- travaux d'eau et d'assainissement,
- construction de logements,
- construction d'équipements publics.

La qualité de membre s'acquiert dès l'approbation des présents statuts par l'organe délibérant compétent. La cotisation est annuelle et fonctionne en année civile. A ce jour, elle s'élève à un euro par habitant.

**M. BAVOIL** demande si pour obtenir des interventions du Département, il est préférable d'adhérer à une agence départementale ?

**Madame le MAIRE** répond qu'il est envisagé de travailler avec IngénierY pour leurs compétences et pour dépenser moins, mais il a également été estimé qu'il était judicieux de les prendre comme partenaire, notamment pour passer la départementale en zone 30 avec les aménagements qui vont avec. Enfin, il ne faut pas négliger que le coût d'adhésion est modique au regard des coûts réels des études si l'on devait prendre des assistants à maîtrise d'ouvrage privés.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la MAJORITE**

**DECIDE** d'adhérer à l'Agence d'Ingénierie Départementale, IngénierY' et d'en approuver ses statuts joints en annexe.

**AUTORISE** Madame le MAIRE à signer tout document afférent à ce dossier.

**22 POUR**

**4 ABSTENTIONS** : MM. CRETIN, GALLOIS, GAUDEL ET MME SCHWARTZ-GRANGIER

**3 CONTRES** : MM BAVOIL, CAOUS ET MME BRUNELLO

#### VOTE DU PROCES VERBAL DU 11 FEVRIER 2015

**POUR : 22 - ABSTENTION : 0 - CONTRE : 1 - REFUS DE VOTE : 6**

#### QUESTIONS DIVERSES

**M. CAOUS** demande où en sont les dossiers RATP et si Madame le MAIRE a l'intention de tenir une réunion publique ?

**Madame le MAIRE** répond que la ville est toujours en attente d'une réponse au courrier qui a été envoyé au STIF. Concernant le projet « RAPT », cela avance bien et nos attentes commencent à être entendues et prises en compte. Quant à la Réunion publique, elle aura lieu quelques soient les décisions du STIF par rapports aux questions qui ont été posées.

**M. GALLOIS** demande à quoi servent les buses qui sont installées à côté du Gymnase ?

**Mme MOLENAT** (Directrice des Services Techniques) répond qu'elles vont servir pour le bassin de rétention.

**M. GERARD** fait lecture aux membres du Conseil Municipal d'un courrier de remerciement de la FNACA pour avoir assisté à la cérémonie commémorative du 19 mars 2016.

**Il n'y a plus de question.**

~~~~~

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 1h00**

**Le Secrétaire de séance,**  
Jean-Louis BINICK

**Le Maire,**  
Agathe BECKER